
ANNEXE B

Décision du CCNR 04/05-1852 CJMF-FM concernant une entrevue dans le cadre de *Bouchard en parle*

La plainte

La plainte suivante du 26 juillet 2005 a été envoyée au CRTC and acheminée au CCNR :

Cette plainte vise le 93,3 à Québec. L'animateur est Sylvain Bouchard lors d'une entrevue en direct ce 26 juillet 2005 à 7h30 am avec un certain M. Walsh, responsable de la marche pour la fête cubaine à Québec.

L'entrevue se corse au moment où l'animateur traite son hôte de « Castriste » car il organise une fête cubaine dans les rues de Québec au moment où plein de Cubains se font torturer à Cuba.

M. Walsh essaie de défendre son point mais se rend bien compte qu'il s'est fait tendre un piège car l'animateur, M. Bouchard, ne l'a pas contacté en direct pour parler de la fête Cubaine comme prévu, mais bien pour le confronter au système castriste.

M. Walsh met donc fin à l'appel et aussitôt qu'il a raccroché, l'animateur Sylvain Bouchard le traite en onde de « chien sale ».

Tout le monde a une opinion et ce n'est pas parce qu'elle est différente d'un animateur radio qu'on doit se faire traiter de chien sale en onde.

Veuillez recevoir ma plainte afin que cette station agisse en conséquence.

Je fais ici remarquer au CRTC que le 93,3 commence vraiment à suivre les mêmes traces que CHOI 98,1 envers qui les gens de Québec ont travaillé fort pour y mettre un terme. Il serait bon que le CRTC fasse la prévention de ce genre de radio en rappelant le 93,3 à l'ordre dès maintenant.

La réponse du radiodiffuseur

CJMF-FM a répondu au plaignant le 4 août :

Nous avons bien reçu votre plainte le 28 juillet 2005 au 93,3, par l'entremise du CCNR. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de signaler vos préoccupations, car il nous importe d'offrir un service de qualité dans le respect de nos auditeurs et des normes applicables au sein de notre industrie.

Nous avons retracé et examiné l'extrait pertinent de l'émission qui fait l'objet de votre plainte, diffusé vers 7h30.

Après avoir reçu un communiqué de presse portant sur une marche pour souligner la fête nationale cubaine, appuyer la République cubaine et manifester devant le consulat américain à Québec, et après que Michael Walsh, vice-président de l'Association québécoise des amis

de Cuba ait été contacté pour une entrevue téléphonique en direct, l'animateur a appelé M. Walsh. Un long échange a suivi entre l'animateur et M. Walsh sur les raisons d'appuyer la République cubaine et souligner les mérites ou lacunes du régime politique dans ce pays, M. Walsh étant libre à tout moment de mettre fin à l'entretien téléphonique. Lorsque l'animateur a abordé le sujet de la prostitution juvénile à Cuba, M. Walsh a laissé entendre que l'animateur était au courant de ce problème pour avoir utilisé lui-même les services de prostituées juvéniles à Cuba. L'animateur y a vu une attaque personnelle. L'animateur a alors qualifié cette insinuation, mais non pas son interlocuteur lui-même, en utilisant les expressions populaires « c'est tellement chien » et « vous avez l'air chien sale ». Nous regrettons ce dérapage et nous nous en excusons. L'entretien téléphonique s'est poursuivi sur plusieurs minutes par la suite de manière plus mesurée et sans insulte jusqu'à ce que M. Walsh mette fin à l'entretien.

Nous regrettons que le contenu de l'émission en cause ou sa présentation en ondes vous ait heurté et nous nous en excusons sincèrement, mais après examen détaillé de la question, et compte tenu des commentaires qui précèdent, nous croyons que nous avons respecté les normes applicables dans les circonstances. Recevez par ailleurs l'assurance que nous avons porté votre plainte à l'attention de Sylvain Bouchard afin qu'il puisse tenir compte de vos préoccupations à l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Correspondance additionnelle

Le plaignant a remis sa Demande de décision le 5 août accompagnée de la note suivante :

Voici la réponse du radiodiffuseur à mon attention :

Nous regrettons que le contenu de l'émission en cause ou sa présentation en ondes vous ait heurté et nous nous en excusons sincèrement, mais après examen détaillé de la question, et compte tenu des commentaires qui précèdent, nous croyons que nous avons respecté les normes applicables dans les circonstances. Recevez par ailleurs l'assurance que nous avons porté votre plainte à l'attention de Sylvain Bouchard afin qu'il puisse tenir compte de vos préoccupations à l'avenir.

[Le] D-G du 93,3 semble insinuer que M. Walsh, invité à l'émission, ait manqué de respect à l'endroit de l'animateur, M. Sylvain Bouchard. Jamais M. Walsh n'a manqué une seule once de respect envers l'animateur, et ce, à aucun moment. La réponse du D-G de cette station est malsaine et donne à son animateur par la même occasion le droit de manquer de respect et invite à l'invectivation de ceux qui pensent autrement que lui. Malgré le fait que je ne sois moi-même pas d'accord avec la façon de penser de M. Walsh, je tombe en bas de ma chaise qu'un animateur traite quelqu'un d'identifiable à la radio de « chien sale » et qu'il le fasse en toute impunité et en toute protection de la part de son patron.

Je demande au CCNR de faire l'écoute de la bande sonore et de rendre une décision ou une opinion dans ce dossier afin que contrairement aux dires du D-G du 93,3, que cette façon de parler et de s'entretenir en onde ne soit pas « normal et ordinaire » mais bien incorrect et irrespectueuse.